

Commune de **Dison**

Réf. 2021/46

**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Olivier Balhan demeurant à 4820 Dison, rue Adolphe Renouprez 23.

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, rue Adolphe Renouprez n°23 et cadastré division 1 section B n°168 T 4.

Le projet consiste en la régularisation de l'aménagement de 2 chambres et de 2 salles de bain dans les combles, du placement de 4 vélux et l'aménagement d'une piscine et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (la modification sensible du relief du sol et dénivellation reprise également à moins de 2.00 mètres des limites de propriété nord et est de parcelle et le placement d'une piscine impliquant une modification sensible du relief du sol).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/09/2021 au 28/09/2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be